

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2008  
Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif  
de l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP 12601-08  
Séance du 18 JAN. 2008

### **F012 - CONTRIBUTION AU BUREAU ALSACE A BRUXELLES : ORGANISME D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN MATIERE DE POLITIQUES EUROPEENNES**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5<sup>ème</sup>/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente ;
- VU la délibération n°CG 2008/I -12<sup>ème</sup>/03 du Conseil Général du 13 décembre 2007,
- VU l'avis de la 12<sup>ème</sup> Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'attribution d'une contribution financière de :
  - 70 000 € pour l'année 2008 à l'Association pour la Promotion de l'Alsace - APA Service - Strasbourg pour le fonctionnement du Bureau Alsace à Bruxelles. Ce montant sera imputé sur le programme F012, chapitre 65, nature 6562, fonction 04, enveloppe 89837 ;
  - 71 400 € pour 2009, sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget départemental, à l'Association pour la Promotion de l'Alsace - APA Service - Strasbourg pour le fonctionnement du Bureau Alsace à Bruxelles. Ce montant sera imputé sur le programme F012, chapitre 65, nature 6562, fonction 04, enveloppe 89837 ;
  - 77 114 € en 2010 sous réserve de l'inscription des crédits correspondant au budget départemental, à l'Association pour la Promotion de l'Alsace - APA Service - Strasbourg pour le fonctionnement du Bureau Alsace à Bruxelles. Ce montant sera imputé sur le programme F012, chapitre 65, nature 6562, fonction 04, enveloppe 89837 ;

- Autorise le Président du Conseil Général à signer avec l'Association pour la Promotion de l'Alsace - APA-Service - Strasbourg la convention triennale multipartite, jointe au présent rapport.

LE PRESIDENT

Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions